

et des prix par Ottawa sur les revenus agricoles sera nul, et qu'il se fera à peine sentir sur le prix de détail des denrées alimentaires?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, il ne traduisait sûrement pas l'opinion du gouvernement, car il s'agit là simplement d'un pronostic.

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: Comme le ministre des Finances l'a signalé—et c'est marqué en toutes lettres dans le Livre blanc—le prix des produits de la ferme n'est pas bloqué. Il n'est pas assujéti aux lignes directrices. L'effet au niveau des prix au détail dépendra en grande partie, d'une part, des décisions des offices de commercialisation et, d'autre part, si oui ou non certains des frais auxquels les détaillants sont autorisés sont absorbés. Nous comptons bien qu'ils le seront et que ces frais seront maintenus au plus bas; dans quelle mesure, je le répète, voilà qui demeure dans le domaine des prédictions, et je refuse de m'engager sur ce terrain.

LA LUTTE CONTRE L'INFLATION—L'OPPORTUNITÉ D'UNE RESTRICTION DES HAUSSES SUR UNE BASE TRIMESTRIELLE

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur, à l'intention du ministre des Finances. Comme le gel des prix et des revenus imposé par le gouvernement dans la présente offensive contre l'inflation laisse croire que les fabricants ne seront pas autorisés à hausser leurs prix plus fréquemment qu'une fois par trimestre alors que grossistes et détaillants ne seront pas assujétiés à cette injonction, le ministre peut-il assurer à la Chambre que cette injonction s'appliquera également aux détaillants et aux grossistes?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'aimerais simplement apporter une nuance aux propos du député; il ne s'agit pas d'un «gel». Comme je l'ai dit il y a un instant, on reconnaît que les prix de revient pourront augmenter, par exemple, dans le cas des fruits et des légumes importés qui occupent une place si importante sur le marché canadien durant l'hiver. Quant à l'assertion du député selon laquelle on ne devrait pas laisser se répercuter sur les consommateurs les variations des prix de revient des produits importés au cours de l'hiver, cela ne me semble pas pratique.

* * *

● (1130)

L'ÉNERGIE

LA RATIFICATION DU TRAITÉ CANADO-AMÉRICAIN RELATIF AU PIPE-LINE—LES DISPOSITIONS POUR LE PRÉLÈVEMENT DE TAXES

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources pourrait-il dire à la Chambre quand le traité sur le pipe-line avec les États-Unis pourra être signé et s'il contiendra notamment des dispositions empêchant l'imposition excessive de taxes par les provinces ou les États, possibilité qui a été évoquée par les défenseurs du pipe-line de l'Alaska?

Questions orales

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je ne peux dire au député la date exacte où le traité sera ratifié, mais je peux dire à la Chambre que nous avons fait des progrès considérables dans nos discussions avec les États-Unis à propos de ce traité. La seule question qui reste à régler actuellement concerne le régime fiscal et la protection à l'égard des taxes imposées par les provinces et les États.

* * *

L'HABITATION

LA POSSIBILITÉ DU FUSIONNEMENT DU MINISTÈRE DES AFFAIRES URBAINES ET DE LA SCHL

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Elle a trait au fait qu'il a annoncé, mercredi, la nomination de M. William Teron, président de la SCHL, au poste de secrétaire suppléant du ministère des Affaires urbaines. Comme cette nomination place M. Teron dans une situation où il devra établir des politiques et les exécuter par l'entremise d'un autre organisme, le premier ministre nous dirait-il si le gouvernement reconnaît maintenant que le ministère des Affaires urbaines et la Société centrale d'hypothèques et de logement n'ont pas synchronisé leurs efforts en vue de régler le problème du prix du logement au Canada, et si le gouvernement compte maintenant fusionner les deux organismes sous la présidence de M. Teron?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, nous sommes en train de procéder à une réorganisation interne. Une solution temporaire a été rendue publique; si nous prenons d'autres dispositions, j'en informerai la Chambre.

LA DATE DE CRÉATION D'UNE SOCIÉTÉ HYPOTHÉCAIRE—LE RÔLE DE M. TERON

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Monsieur l'Orateur, le premier ministre pourrait-il dire à la Chambre si, à la suite de cette initiative, le gouvernement est disposé à faire appliquer la loi prévoyant la création d'une société hypothécaire fédérale qui a été votée par le Parlement et s'il demandera la collaboration de M. Teron, lui qui fait partie de diverses entreprises privées importantes?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je ne sais pas au juste ce que le député veut insinuer par là, mais je puis lui garantir que la nomination de M. Teron est strictement conforme aux directives en matière de conflits d'intérêts.

LE PROJET DE RÉUNION MINISTÉRIELLE FÉDÉRALE-PROVINCIALE—L'ORDRE DU JOUR

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Affaires urbaines. Étant donné que l'incurie du gouvernement en matière de logements devient maintenant évidente même pour les députés libéraux, comme l'a si succinctement exprimé le député de l'Ontario en disant que son gouvernement avait été indéniablement inepte dans sa politique de l'habitation...